

8\*) Approbation d'une dépense de 15 000 francs pour le transfert du poste public d'abonnement 0.22 Rivière des Pluies de chez M. DIJOUX Arnould chez M. Henri TECHER

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien approuver la dépense relative au transfert du poste public d'abonnement 0.22 Rivière des Pluies de chez Mme DIJOUX Arnould chez M. Henri BEGUE.

Cette dépense dont le montant s'élève à 15.000 francs sera imputée sur les crédits du chapitre 934 article 664 du Budget Primitif de 1966.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
J. Beiris le 24 Novembre 1966  
Le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. Cluchant